I.2026.09.29.1.5
Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine

Séance du 29 septembre 2026

1 – PILOTAGE DU SYNDICAT
1.5 : BILAN D'ACTIVITE 2023/2025 DE LA COMMISSION PROSPECTIVE ECONOMIQUE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, s'est réuni, après une deuxième convocation, sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Présidente, le Comité syndical du SMEAT, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
CASTERA Didier **FAURE** Dominique **GASC** Jean-Pierre	**KATZENMAYER** Laurence (déport, n'a pas pris part au vote) **RODRIGUES** Patrice	**LEFEVRE** Marine **URSULE** Béatrice
LE MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert	**LAFFON** Jérôme	**MABIRE** Sylvain
SICOVAL		
CAUBET Bruno	**SANGAY** Dominique	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN		
ALEGRE Raymond	**BARBIER** Pascal	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	**FELTRIN** José	

Délégués ayant donné pouvoir

COGNARD Gaëtan, représenté par Mme LEFEVRE
LE TEXIER Maxime, représenté par M. BARBIER
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme KATZENMAYER (déport, n'a pas pris part au vote)

Délégués excusés

ANDRE Christian
BERGIA Jean-Marc
BOLZAN Jean-Jacques
CAMBOU Alain
CHERUBIN Laurent
DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
DELRIEU Florian
DUNAL Jonnhy
MANDEMENT André
PARRE Frédéric
PORTARRIEU Jean-François
ROURE Marie-Hélène
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TRAVAL-MICHELET Karine
VAILLANT Romain

Nombre de délégués	En exercice : 36 Abstention : 0	Présents : 15 Contre : 0	Nombre de voix : 30 Pour : 30

La Commission Prospective Economique, mise en place en mai 2023, est née de la volonté de partager une vision commune du territoire de la grande agglomération toulousaine en matière de développement économique.

Si les coopérations entre territoires se sont largement développées et consolidées au cours des dernières décennies avec l'idée de « faire système », cette commission incarne une dynamique partenariale nouvelle. Les exécutifs ont ainsi exprimé leur volonté de soutenir des axes de complémentarités entre les territoires et, à l'inverse, d'atténuer les logiques de concurrence.

Les travaux de la commission jusqu'à présent engagés alimentent un processus de coopérations entre les 5 intercommunalités membres du SMEAT afin de répondre aux enjeux multiples de la grande agglomération toulousaine : équilibres territoriaux, diversification économique, sobriété foncière, transition écologique.

Pour cela, la nécessité d'une stratégie commune concertée et l'établissement d'un « socle commun » sont apparus dès la création de cette commission, avec une ambition affichée de dépasser les cadres administratifs traditionnels et de tendre vers des approches décisionnelles et opérationnelles.

Le bilan d'activité a vocation à restituer les différents travaux et les échanges nourris qui ont parcouru l'activité de la Commission Prospective Economique depuis son lancement. Il s'agit d'un bilan qui ne vise pas à être exhaustif mais à rendre compte de manière synthétique et problématisée des discussions qui se sont exprimées et qui teintent les enjeux qui s'imposent à la gouvernance économique de la grande agglomération toulousaine.

A l'heure du bilan, les travaux et les échanges menés par la commission prospective économique ont abouti à la formalisation de trois enjeux d'intérêt « supérieur » par la gouvernance économique, à savoir :

- Le renforcement et le redéploiement des compétences économiques locales (notamment scientifiques) au cœur de l'ADN de l'économie toulousaine et de ses spécificités,
- La densification et le réinvestissement urbain des grands pôles d'activités économiques de l'agglomération toulousaine, territoires de l'économie d'aujourd'hui et de demain,
- L'activation de nouveaux modèles de développement économique, au premier rang desquels l'économie circulaire.

Ce bilan d'activité s'adresse autant aux décideurs locaux (élus, techniciens, opérateurs économiques…) qui ont participé à ce premier cycle de travail qu'aux nouvelles équipes et aux nouveaux acteurs qui ont à poursuivre le travail engagé.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte de ce bilan d'activité.

Le Comité Syndical
Entendu l'exposé de Madame la Présidente
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan d'activité 2023/2025 de la Commission Prospective Economique du SMEAT.

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

La Présidente du SMEAT

Dominique FAURE

Certifié exécutoire :
Enregistrement en Préfecture le 05/10/2026
Publication le 07/10/2026